

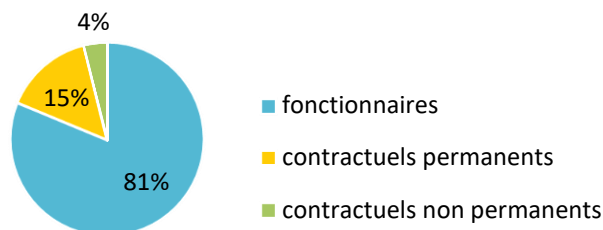
## ➔ GRAND COGNAC

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de la Charente.

### Effectifs

#### ➔ 389 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 316 fonctionnaires
- > 58 contractuels permanents
- > 15 contractuels non permanents



#### ➔ 14 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

#### ➔ Précisions emplois non permanents

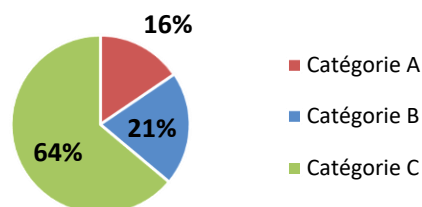
- ⇒ 53 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

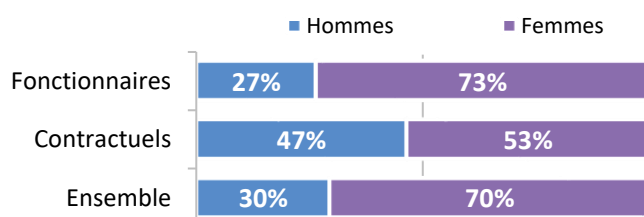
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%	28%	21%
Technique	30%	38%	32%
Culturelle	16%	14%	16%
Sportive	3%	12%	4%
Médico-sociale	16%	5%	14%
Police			
Incendie			
Animation	16%	3%	14%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

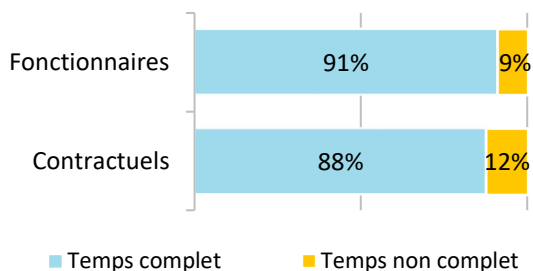


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

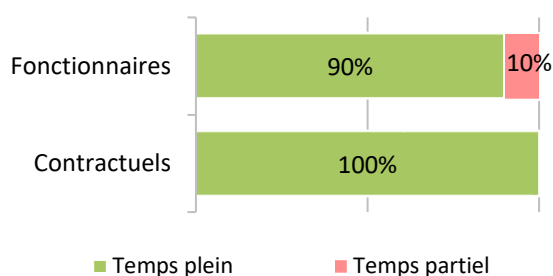
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	24%
Adjoints d'animation	12%
Adjoints administratifs	10%
Adjoints du patrimoine	8%
Attachés	6%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	16%	0%
Animation	15%	0%
Culturelle	14%	75%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

4% des hommes à temps partiel  
11% des femmes à temps partiel

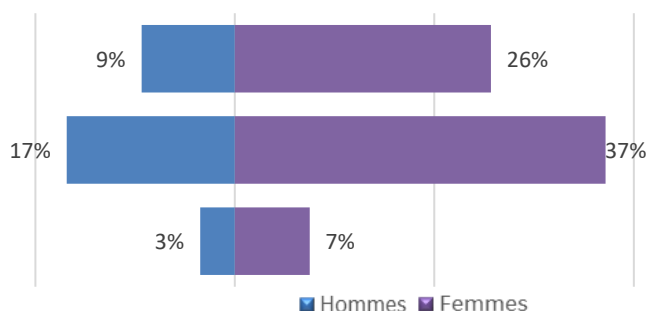
## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,05
Contractuels permanents	40,43
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>44,33</b>
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	33,83

de 50 ans et +  
de 30 à 49 ans  
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 347,90 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 295,03 fonctionnaires
- > 40,67 contractuels permanents
- > 12,20 contractuels non permanents

633 178 heures travaillées rémunérées en 2020

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	56,39 ETPR
Catégorie B	65,11 ETPR
Catégorie C	214,20 ETPR

## Positions particulières

> 9 agents en disponibilité

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

## Mouvements

- ➔ En 2020, 44 arrivées d'agents permanents et 41 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2019 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2020
371 agents	374 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	↘	-0,6%
Contractuels	↗	9,4%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>0,8%</b>

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	66%
Mutation	15%
Départ à la retraite	7%
Décès	7%
Démission	2%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	43%
Arrivées de contractuels	32%
Recrutement direct	18%
Voie de mutation	5%
Réintégration et retour	2%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

## Évolution professionnelle

- ➔ 2 bénéficiaires d'une promotion interne nommés

Aucune nomination concerne des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un concours

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 146 avancements d'échelon et 14 avancements de grade

## Sanctions disciplinaires

- ➔ 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	2	1
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- ➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	67%
Ivresse	33%

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 36,14 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>42 973 161 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>15 528 874 €</b>	➔	<b>Soit 36,14 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>					

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>9 762 287 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	
Primes et indemnités versées :	2 016 525 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0 €		<b>54 070 €</b>
Nouvelle Bonification Indiciaire :	62 890 €		
Supplément familial de traitement :	94 570 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	45 334 €	35 319 €	34 671 €	18 718 €	24 139 €	9 413 €
Technique	56 853 €	56 510 €	36 986 €	86 666 €	23 217 €	56 292 €
Culturelle	42 902 €		31 508 €	36 820 €	22 332 €	s
Sportive			37 310 €	27 333 €		
Médico-sociale	41 348 €	32 399 €			25 777 €	
Police						
Incendie						
Animation			33 409 €	s	22 187 €	
<b>Toutes filières</b>	<b>45 482 €</b>	<b>38 878 €</b>	<b>33 903 €</b>	<b>34 673 €</b>	<b>23 399 €</b>	<b>33 613 €</b>

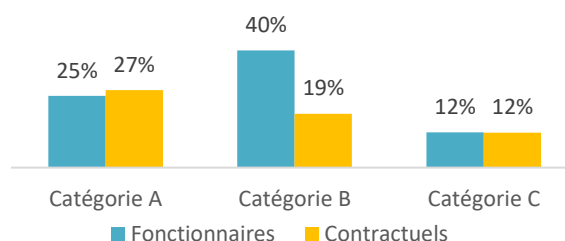
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,66 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>20,57%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>21,12%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>20,66%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2020
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2020

### ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

## Absences

➔ En moyenne, 31,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 4,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,43%	1,31%	4,79%	7,40%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	8,62%	1,31%	7,49%	7,40%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,71%	2,03%	9,36%	13,65%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 100,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 24 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 6,2 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 27 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**21 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 81 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 86 % sont en catégorie C\*

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité  
1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**  
49 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 29 076 €  
Coût par jour de formation : 593 €

➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 26 619 €

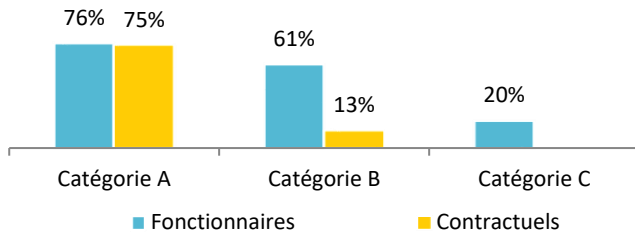
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

## Formation

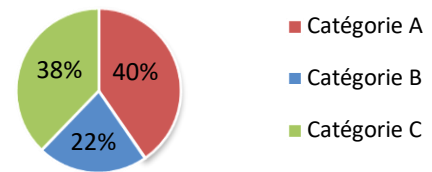
➔ en 2020, 33,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 1 018 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 95 389 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	69 %
Autres organismes	27 %
Frais de déplacement	4 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 2,7 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	88%
Autres organismes	12%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	34 676 €
Montant moyen par bénéficiaire	160 €

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

## Relations sociales

➔ Jours de grève

23 jours de grève recensés en 2020

➔ Comité Technique Local

5 réunions en 2020 dans la collectivité  
12 réunions du CHSCT

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2021

Version 4